

Montréal, Le 11 juin 2025

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Madame Rachel Sebareme

Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650,
Québec (Québec) G1R 5N6
rachel.sebareme@bape.gouv.qc.ca

Objet : Projet de parc éolien Saint-Paul-de-Montminy – Dépôt de documents et réponses à la suite de la première séance d'audience publique du 10 juin 2025

Madame,

À la suite de la première séance d'audience publique tenue le 10 juin 2025, nous transmettons à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans le cadre du projet de parc éolien Saint-Paul-de-Montminy situé dans la MRC de Montmagny et porté par Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy s.e.c., les documents suivants :

- Carte de la configuration L24
- Comparaison des simulations visuelles pour le lac Gosselin, résultant des modifications apportées à la configuration à la suite des rencontres du groupe de travail
- Justification présentée dans le cadre du groupe de travail avec les riverains concernant le rejet de la position Alt 2

Nous souhaitons également porter à l'attention de la Commission les précisions suivantes, pour lesquelles une réponse en délibéré avait été sollicitée :

- **Question 1 :** Pour combien de positions d'éoliennes a-t-il été nécessaire d'utiliser une distance séparatrice de 5 mètres de la ligne de lot, plutôt que 20 mètres ?

Réponse : Cinq positions d'éoliennes présentent une pale dont l'extrémité est située à une distance comprise entre 5 et 20 mètres de la ligne d'un lot non participant au projet.

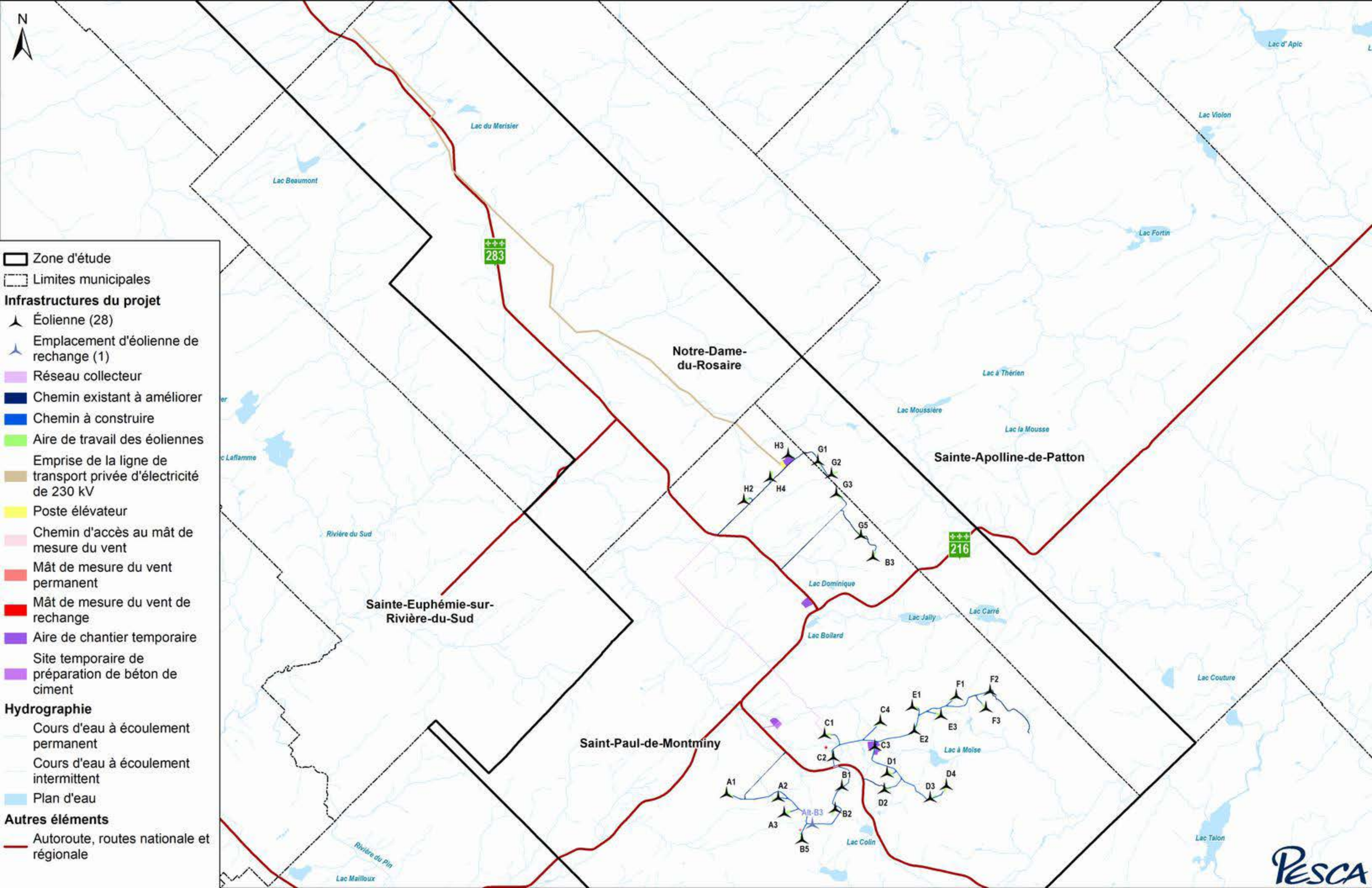
Question 2 : Combien d'habitations sont situées dans la zone de climat sonore modélisé variant entre 35,0 et 39,9 dBA ?

Réponse : Pour répondre à cette question, des validations supplémentaires sont requises. La réponse vous sera transmise dans les meilleurs délais, une fois les vérifications complétées.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Pier-Luc Vandal
Gestionnaire, Développement de projets



- Zone d'étude
- Limites municipales
- Infrastructures du projet**
- ▲ Éolienne (28)
- ▲ Emplacement d'éolienne de rechange (1)
- Réseau collecteur
- Chemin existant à améliorer
- Chemin à construire
- Aire de travail des éoliennes
- Emprise de la ligne de transport privée d'électricité de 230 kV
- Poste élévateur
- Chemin d'accès au mât de mesure du vent
- Mât de mesure du vent permanent
- Mât de mesure du vent de rechange
- Aire de chantier temporaire
- Site temporaire de préparation de béton de ciment
- Hydrographie**
- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent
- Plan d'eau
- Autres éléments**
- Autoroute, routes nationale et régionale

PROJET ÉOLIEN SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Simulations visuelles
Lac Gosselin et Lac Collin
Bureau d'Audiences publiques sur l'environnement

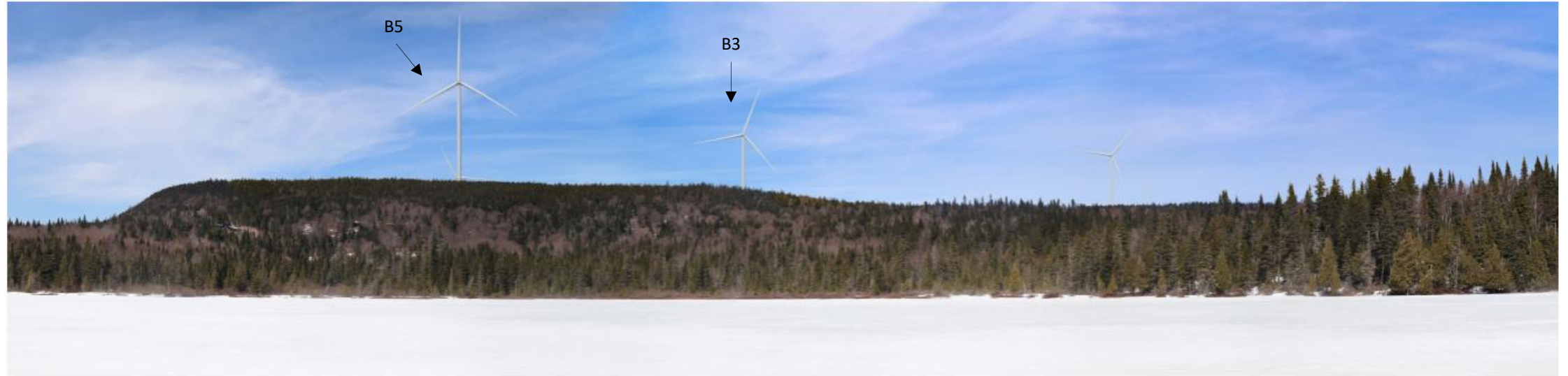
Potentia

 Kruger
Énergie

 ALLIANCE
DE L'EST

Simulation visuelle – Lac Gosselin

Avant (L20)



Après (L24)



Simulation visuelle – Lac Gosselin

Avant (L20)



Après (L24)



2 ANALYSE DES POSITIONS POTENTIELLES

Position Alt 2 :

- **Localisation** : Isolée du reste du parc. Construction d'infrastructures additionnelles requises (réseau collecteur et chemin d'accès). Non justifiable pour une seule position d'éolienne.
- **Environnement**: Impact sur un peuplement d'érables. Empiètement sur des milieux humides.
- **Rendement énergétique** : Perte de production significative, impactant négativement la performance globale du parc éolien.

Résultat: Compte tenu de l'ensemble de ces contraintes, cette position ne peut être considérée pour le projet.

